



Ensemble Scolaire Vincent de Paul

333 route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
Tel : 05 58 55 98 98
E-mail : contact@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr

Année scolaire
2022-2023

INFORMATIONS COMPTABLES

Nos tarifs mensuels vous sont communiqués en toute transparence car tout est inclus :

- Contribution des familles,
- Externat surveillé,
- repas pour demi-pensionnaires et internes,
- hébergement et animations* pour les internes,
- participations DDEC et UDOGEC,
- reprographies, affranchissements, pédagogie, technologie, etc...
- entretien des locaux, taxes et impôts divers.

NB : les périodes de PFMP et/ou découvertes en entreprises ont été défalquées.

	EXTERNE	DEMI-PENSION	INTERNE
	Mensualité à régler	Mensualité à régler	Mensualité à régler
Tarifs mensuels de Septembre à Juin soit 10 mois			
MATERNELLE (de PS à GS)	44,00 €	111,00 €	
ELEMENTAIRE (CP au CE2)	48,00 €	134,00 €	
ELEMENTAIRE (CM1 au CM2)	50,00 €	136,00 €	
6ème générale - 6ème EGA	56,00 €	156,00 €	323,00 €
5ème générale - 5ème EGA	62,00 €	170,00 €	329,00 €
4ème générale			
4ème EGA	62,00 €	168,00 €	321,00 €
3ème générale	62,00 €	169,00 €	326,00 €
3ème EGPA	62,00 €	164,00 €	311,00 €
3ème Prépa Métiers	65,00 €	170,00 €	320,00 €
Tarifs mensuels lycée de Septembre à Mai soit 9 mois			
CAP 1ère année Mét. de la Coiffure	80,00 €	195,00 €	352,00 €
CAP 2ème année Mét. de la Coiffure	80,00 €	196,00 €	355,00 €
MC Coiffure Coupe Couleur	94,00 €	151,00 €	242,00 €
CAP 1ère année EPC	80,00 €	195,00 €	352,00 €
CAP 2ème année EPC	80,00 €	195,00 €	352,00 €
CAP 1ère année Electricien	80,00 €	195,00 €	352,00 €
CAP 2ème année Electricien	80,00 €	195,00 €	352,00 €
2 nde BAC Pro MRC	94,00 €	224,00 €	371,00 €
1 ère BAC Pro MCV (A et B)	94,00 €	223,00 €	368,00 €
Terminale MCV (A)	94,00 €	223,00 €	368,00 €
2nde Pro MTNE	94,00 €	224,00 €	371,00 €
1ère BAC Pro ICEER et Term. TISEC	94,00 €	223,00 €	368,00 €

*Si vous le souhaitez, votre enfant a la possibilité de participer 1 fois par mois à des activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (cinéma, patinoire, bowling, accrobranche, etc...). L'ensemble scolaire prend une partie des frais en charge et un complément de 15€ pour l'année scolaire vous sera demandé.

ARRHES : INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant dans notre Établissement pour l'année scolaire 2022-2023. Un chèque d'arrhes vous sera demandé, d'un montant de :

- 40,00 € pour un externe.
- 60,00 € pour un demi-pensionnaire.
- 120,00 € pour un interne.

Ce chèque viendra en déduction de votre mensualité du mois de Septembre.

Cette somme ne sera pas remboursable en cas de désistement.

RÈGLEMENT DES FRAIS

Les tarifs sont calculés forfaitairement, sur 10 mois (sur 9 mois pour le lycée professionnel), et présentés MENSUELLEMENT dans ce document.

Règlement mensuel par prélèvement automatique fortement recommandé	Règlement mensuel par chèque
Veillez compléter et nous retourner le mandat, accompagné d'un RIB.	Un relevé des frais annuels vous sera adressé dans le courant du 1 ^{er} trimestre.
1 ^{er} prélèvement le 10 septembre, puis tous les 10 du mois.	Envoyer le règlement <u>avant le 10 de CHAQUE MOIS</u> , sans attendre une facture mensuelle de l'Établissement.
Pour les élèves boursiers, les bourses nationales seront déduites à partir du 2 ^{ème} trimestre.	
<u>N.B : En cas d'absences injustifiées et répétées (15 jrs consécutifs ou non) peut donner lieu à retenue</u> (cf. code de l'éducation article D.531-12)	

Tout mois commencé est dû.

Réduction

Une remise sur les contributions des familles sera accordée :

- de **20% pour le 2^{ème} enfant**,
- **Gratuité** de la contribution des familles **dès le 3^{ème} enfant**.
- de **10% pour un parrainage** (remise effectuée - pour l'année scolaire en cours - au parrain dès que le filleul comptera un mois de présence dans l'établissement / fiche parrainage disponible sur le site internet de l'établissement).

Les absences

Seule une absence d'au moins 15 jours, justifiée par un **certificat médical**, donnera droit à la réduction des prix de repas.

Toute exclusion temporaire pour raisons pédagogiques n'entraînera aucune réduction.

ÉTUDE - GARDERIE (CONCERNE LES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES)

Ecole :

Forfait garderie du matin	dès 7h30 et jusqu'à 8h15	1 € / jour
Forfait garderie maternelle du soir	jusqu'à 18h30	1 € / jour
Forfait garderie primaire	de 17h30 à 18h30	1 € / jour
Forfait étude primaire (Goûter inclus)	de 16h45 à 17h30	2 € / jour

Collège et lycée professionnel :

Forfait étude	de 17h45 à 19h00	2 € / jour
---------------	------------------	------------

Ces tarifs sont forfaitaires, quel que soit le nombre d'heures par jour.

CHANGEMENT DE RÉGIME

A compter du 1^{er} octobre de l'année scolaire, toute demande de changement de régime (interne, demi-pensionnaire ou externe), doit être formulée, **15 jours au préalable, par écrit, avec rendez-vous** auprès du Chef d'établissement, et **ne peut intervenir qu'au 1^{er} décembre et au 1^{er} mars**. Une tolérance est accordée durant le 1^{er} mois de la rentrée scolaire, par simple courrier ou courriel sans prise de rendez-vous.

Toute demande faite au-delà du mois de mars, ne sera accordée, qu'à titre exceptionnel et par des motifs réputés légitimes (déménagement, changement de situation professionnelle..) avec justificatif à l'appui. La demande sera appréciée par le Chef d'établissement lors de l'entretien.

RESTAURATION : TICKETS REPAS OCCASIONNELS (QUI DOIVENT RESTER PONCTUELS)

Pour les élèves externes (ou demi-pensionnaires le mercredi) :

Maternelle	5,00 €
Elémentaire	6,50 €
Collège	8,00 €
Lycée Pro	8,50€

Les tickets repas sont à acheter préalablement à la comptabilité, **uniquement le lundi matin**.

RETARDS DE PAIEMENT

« **Tout retard de paiement vous expose, en sus des frais de recouvrement, à des pénalités de retard, dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€, selon les conditions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce** ».

En cas de retard de paiement, la procédure est la suivante :

- 1 - Une première relance.
- 2 - Un deuxième rappel avec date limite de paiement.
- 3 - Une mise en demeure.
- 4 - Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux : frais supplémentaires de recouvrement de la dette à votre charge.

LIVRES AU COLLÈGE

Location de 35,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire.

LIVRES AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Location qui apparaîtra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire, d'un montant de :

CAP M. Coiffure	MC 3C	CAP EPC	CAP Electricien	2 ^{nde} , 1 ^{ère} MRC, MCV	T ^{ale} BAC PRO MCV	2 ^{nde} , 1 ^{ère} , T ^{ale} MNTE, ICEER, TISEC
75 €	15 €	60 €	30 €	100 €	80 €	50 €

COTISATIONS

A.P.E.L (Association Parents d'Elèves)

Adhésion volontaire, d'un montant de 23,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre. Vous pourrez demander l'annulation de cette cotisation jusqu'au 15 octobre, par courrier auprès du chef d'établissement.

UNSS

Adhésion volontaire, d'un montant de 5,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre. Vous pourrez demander l'annulation de cette cotisation jusqu'au 15 octobre, par courriel : comptabilite@vincentdepaul.fr.